Les Pellets :

Le granulé de bois, connu aussi sous le nom de « pellet de bois », est un combustible bois 100 % naturel; fabriqué à partir des sous-produits du bois comme la sciure et les copeaux il est utilisé pour le chauffage.
Son caractère particulier l'absence d'humidité d'une part ; la caractéristique singulière de la cheminé fermée d'autre part ; permettent de limiter le rejet de CO2 lors de sa combustion.
En effet les pellets détiennent une empreinte carbone neutre c'est-à-dire que lors de leur combustion ils ne rejettent pas plus de CO2 que les arbres n'en n'ont absorbé durant leur croissance.
Ainsi, si l'on s'équipe d'un appareil de chauffage performant, comme un poêle à granulé, il est possible de détruire partiellement toutes les particules et gaz polluants, tel que le monoxyde de carbone et ce grâce à une seconde combustion.